



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 47-F
18 février 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Point de l'ordre du jour: 3.1

SÉANCE PLÉNIÈRE

Note du Secrétaire général

RÉSOLUTION PLEN-2 (CMR-97)

TRAVAUX PRÉPARATOIRES AU NIVEAU RÉGIONAL EN VUE DES
CONFÉRENCES MONDIALES DES RADIOCOMMUNICATIONS

La Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 1997),

considérant

- a) que de nombreuses organisations régionales de télécommunication ont coordonné leurs travaux préparatoires à la présente Conférence;
- b) qu'un certain nombre de propositions communes soumises à la présente Conférence émanaient d'administrations ayant participé aux travaux préparatoires d'organisations régionales de télécommunication;
- c) qu'une telle synthèse des points de vue au niveau régional ainsi que la possibilité d'avoir des discussions interrégionales avant la Conférence ont rendu plus facile la réalisation d'un consensus pendant la Conférence;
- d) que les travaux préparatoires pour les conférences futures vont vraisemblablement s'alourdir;
- e) que les Membres de l'Union ont donc tout intérêt à coordonner les travaux préparatoires au niveau régional;
- f) que le succès des conférences futures passera par une plus grande efficacité de la coordination régionale et une interaction au niveau interrégional avant ces conférences;
- g) que certaines organisations régionales n'ont pas les ressources nécessaires pour bien organiser ces travaux préparatoires et y participer;
- h) qu'une coordination générale des consultations interrégionales est nécessaire,

• Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés •
de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

notant

- a) qu'à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) de nombreuses organisations régionales de télécommunication ont souligné la nécessité d'une coopération plus étroite de l'Union avec les organisations régionales de télécommunication;
- b) qu'en conséquence la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) a décidé que l'Union devrait nouer des relations plus étroites avec les organisations régionales de télécommunication,

notant en outre

que, dans certaines régions, les relations avec les Bureaux régionaux de l'UIT-R ont été d'une grande utilité,

décide de charger le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

- a) de consulter les organisations régionales de télécommunication pour déterminer les modalités de l'assistance à fournir pour les travaux préparatoires aux futures conférences mondiales des radiocommunications dans les domaines suivants:
- 1) organisation des réunions préparatoires régionales;
 - 2) sessions d'information;
 - 3) élaboration de méthodes de coordination;
 - 4) détermination des grands problèmes;
 - 5) facilitation des réunions régionales et interrégionales;
 - 6) convergence des points de vue interrégionaux sur les grandes questions;
- b) de soumettre à la Conférence de plénipotentiaires un rapport sur les résultats de cette consultation, pour examen,

invite la Conférence de plénipotentiaires

à examiner le rapport qu'auront soumis les Directeurs du BR et du BDT et à prendre les mesures qui s'imposent pour que le BR et le BDT disposent des ressources nécessaires pour fournir l'assistance dont les organisations régionales de télécommunication ont besoin pour les travaux préparatoires aux conférences mondiales des radiocommunications.